



Syndicat des cadres de l'environnement,  
la forêt et l'agriculture

## **CAP des IAE** **5 et 6 décembre 2013**

Compte-rendu

La CAP est présidée par Jérôme FROUTE

### **DECLARATION LIMINAIRE D'EFA-CGC**

La CAP qui s'ouvre aujourd'hui nous réserve encore son lot de difficultés.

Néanmoins, nous tenons au préalable à remercier l'équipe administrative qui emploie toute son énergie à améliorer le fonctionnement de nos commissions et nous permet ainsi de nous concentrer sur l'essentiel : l'accompagnement de nos collègues dans leurs souhaits de carrière avec le souci constant de la prise en compte de leurs difficultés, mais aussi le respect de l'équité qui est due à chacun.

Malgré tout un bémol ... L'arbitrage marathon de la CAP de juin étalé sur 3 mois avec 12 versions successives ! Nous ne pouvons accepter que se renouvelle une telle situation, dans laquelle certains collègues ne connaissaient toujours pas leur affectation à la fin de l'été.

Au chapitre des satisfactions toutefois, le projet de circulaire sur les parcours professionnels qui autorise enfin les mobilités fonctionnelles pour les changements de corps de B en A et pour les avancements de grade des agents de catégories A.

Nous saluons également la prise en compte de la spécificité des experts de domaine ainsi que la convergence d'approche avec le MEDDE. Mais nous en attendons rapidement les modalités concrètes qui devront permettre de reconnaître un nombre significatif d'agents

Mais le compte n'y est pas encore ...

- Les Contrats de fin de carrière :

Alors que le ministre a souhaité l'application d'un dispositif de promotion de grade en fin de carrière d'agents méritants sans l'assortir d'une condition de mobilité, la gestion des fins de carrières est la grande absente de cette circulaire. Nous constatons même une régression par rapport au dispositif des contrats de fin de carrière qui existait pour les IAE.

Nous avons certes noté qu'un groupe de travail va bientôt s'ouvrir pour examiner les conditions des fins de carrière. Mais en attendant, des IAE qui ont déposé pour cette CAP un CFC sont lésés par l'application stricte des nouvelles conditions d'éligibilité à ces contrats.

En effet, alors qu'aucune condition n'était demandée sur le poste occupé par l'agent jusqu'en 2009, après la nécessité de présenter un projet professionnel inscrite dans les circulaires de 2010 et 2011, nous voilà désormais dans l'obligation d'occuper un poste de niveau 2, sans

que cette disposition n'ait fait l'objet d'un échange approfondi avec les organisations syndicales.

Or le principe du CFC long qui garantissait à l'agent le bénéfice du passage au divisionnariat et permettait à sa structure de profiter de son expérience professionnelle tout en connaissant la date précise de sa fin d'activité a été vidé de sa substance. Les nouvelles conditions requises risquent de conduire à un traitement à deux vitesses, où certaines structures appliqueront strictement la règle et d'autres bricoleront un changement de catégorie ... Des difficultés particulières sont à prévoir pour les agents en poste au MEDDE, où il n'est pas possible de candidater sur un poste de niveau 2 sans être préalablement inscrit au tableau d'avancement.

- La cotation des postes :

Un gros travail et une tâche délicate attendent le groupe de travail qui devrait se réunir dans les semaines qui viennent. Les enjeux sont nombreux. Entre autres, nous attendons une clarté et une cohérence du système pour que nos collègues puissent orienter leurs choix de carrière en connaissance de cause. Nous espérons pour les IAE une augmentation du nombre de postes classés 2 dont la pénurie devenue chronique devient un frein à l'avancement. Nous rêvons aussi d'une harmonisation « par le haut » des pratiques du MEDDE et du MAAF...

- Et enfin et toujours le devenir de l'enseignement supérieur forestier :

L'année 2013 se termine sans que votre promesse de réunir un groupe de travail sur la formation supérieure forestière n'ait été tenue! Les recrutements s'organisent, les projets de formation fleurissent - pour exemple, le domaine des Barres dans le Loiret serait à nouveau pressenti pour accueillir une formation supérieure - ... et les raisons qui nous sont données pour le report du groupe de travail sont de plus en plus alambiquées.

Nous en revenons malheureusement à notre conclusion première selon laquelle notre ministère a délibérément décidé d'abandonner toute vision stratégique sur ce secteur d'activité, au mépris des enjeux économiques, écologiques et sociétaux que représente la forêt. EFA-CGC rappelle son attachement au maintien d'un enseignement supérieur forestier garant du maintien des principes fondateurs de la politique forestière nationale. Nous demandons instamment la reprise de recrutements d'élèves ingénieurs forestiers fonctionnaires puisque le récent rapport du CGAAER stipule qu'il y a un besoin de 40 ingénieurs fonctionnaires par an.

En cette période de fin d'année, nous espérons que nos souhaits seront entendus et que des réponses concrètes y seront apportées dans le courant de l'année prochaine.

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX DECLARATIONS LIMINAIRES**

### **- Réduction des effectifs et des moyens en DDI**

Au MAAF, ces réductions seront ciblées sur les missions dont la suppression est envisagée. (GSP – DSP). Le Secrétaire Général s'est engagé à ce qu'il y ait un accompagnement individualisé des agents concernés.

### **- Transfert FEADER**

Il fait l'objet d'une expérimentation dans certaines régions. Les discussions ne sont pas terminées, notamment quant au cadrage. Il a été décidé de transférer les missions de pilotage, mais le périmètre précis, les modalités et le calendrier ne sont pas connus. Un groupe de travail se réunira début 2014.

### **- Régime indemnitaire**

L'IFEEP va se substituer à l'ensemble des régimes indemnitaires et sera en place en 2017.

La situation indemnitaire des IAE n'est pas homogène dans tous les secteurs d'emploi. Une mise en cohérence des niveaux de responsabilité et des régimes indemnitaires est nécessaire.

### **- Assises des ingénieurs**

La feuille de route a été actée lors du groupe de travail du 11 septembre, avec trois sujets RH interministériels : projet stratégique, parcours professionnels et mobilité, formation. Il y a deux chantiers spécifiques au MAAF : formation forestière et enseignement agricole.

Une volonté est affirmée de mener les sujets interministériels avec le MEDDE et en étroite concertation avec les OS. Volonté aussi d'être le plus opérationnel et le plus concret possible; de trouver des solutions pratiques pour que les processus de Mobilité soient plus fluides et les délais (CAP) plus courts. Il faut par ailleurs rendre l'offre de formation continue plus visible (offre de formation des métiers de la forêt et du bois dans un document unique).

### **- Formation supérieure forestière**

Le sujet est très complexe, ce qui justifie les reports de calendrier.

Le rapport du CGAAER vise 2 objectifs :

Relancer le recrutement des IAE et redonner de la lisibilité au diplôme. Il y a de nombreux enjeux : Enjeux juridiques (statut des IAE), enjeux techniques (rénovation de l'enseignement supérieur en 2011-2012), enjeux financiers ( la formation de 10 élèves coûte un million d'euros par an). Le MAAF souhaite présenter au groupe de travail des solutions applicables, cadrées et validées par le Cabinet du ministre, qui pilote directement le dossier.

### **- Chefs de mission**

Il faut veiller à la cohérence entre le statut d'emploi et le GRAF (80 places Attachés ; 120 IAE) ; à l'équilibre entre Attachés et IAE ; à la convergence MEDDE ; à la cohérence avec le classement des postes...

### **- Parcours professionnels**

L'ambition est qu'ils soient plus qualifiants, que l'expertise soit mieux reconnue et mieux valorisée, que les parcours de A et A+ soient mieux équilibrés (administratifs – techniques), mieux harmonisés, que les règles de mobilité des agents promus soient assouplies, que le classement des postes évolue...

Le projet de circulaire d'orientation sera présenté en CTM avec objectif d'application en début 2014.

Trois sous-chantiers : modalités de reconnaissance et de qualification de l'expertise de domaine avec des dérogations à définir ; classement des postes (reporté car la priorité du calendrier a été donnée à la déprécarisation) ; dispositif de fin de carrière à rénover.

La note de service sur les mobilités est encore mal appliquée. Le nouveau système, qui ouvre davantage de possibilités de promotions, n'est pas encore entré dans les esprits de certains directeurs. Faire remonter les difficultés au Service RH.

Sur la pratique (et non « règle ») de gestion des 3 ans, un groupe de travail se réunira en 2014 pour faire un bilan de l'application à la catégorie C du MAAF depuis 2011

#### **- Régularisation de paye des agents passant du MAAF au MEDDE**

Il y a en effet des améliorations à apporter.

#### **- AGORHA**

Encore des difficultés. Parfois, des ajustements manuels sont nécessaires.

#### **- Fonctionnement des CAP**

Les arbitrages sont trop longs ; le sujet est complexe. Harmoniser les calendriers avec le MEDDE sera déjà un grand pas. Le MAAF va reprendre la réflexion avec l'arrivée de Jacques CLEMENT. Il est nécessaire de fluidifier tout le dispositif et de remettre à jour les fichiers.

#### **- Déprécarisation**

Aucun engagement n'a été pris sur les dates de nomination et d'affectation des lauréats du concours déprécarisation IAE. Comme pour tous les concours d'accès au corps, ces dates sont fluctuantes en fonction des possibilités d'affectation et des capacités du bureau des catégories A à traiter. Les affectations interviendront courant 2014.

Lieu d'affectation : il n'y a pas d'engagement pour une affectation sur le lieu de travail actuel, mais on essaie de faire au mieux, en tous cas le plus près possible du lieu de résidence. Pas de problème identifié sur le programme 215 Affectation sur place si le lauréat est affecté sur des missions pérennes.

- **INAO** : le MAAF est présent dans la réorganisation et veille notamment à accompagner les agents du MAAF concernés par les fermetures de sites.

## **MUTATIONS**

Les résultats de la CAP sont disponibles sur notre site Internet [www.efa-cgc.fr](http://www.efa-cgc.fr)

- Le compteur vers le MEDDE pour l'année 2013 est à « solder », avec des mutations intervenant au plus tard au 30 décembre. Les agents ont été contactés pour savoir lesquels étaient prêts.

- Certains services ont effectué une double publication des mêmes postes au MAAF et au MEDDE, ce qui est tout à fait anormal ! Il a fallu retirer les postes qui présentaient des anomalies (liste de candidats différente entre la MAAF et le MEDDE ; classement incohérent ...)

- Des expertises sont convenues pour 5 agents, les informations portées à la CAP étant insuffisantes pour arrêter un avis.

A l'avenir et dès cette présente CAP, un récapitulatif des dossiers à expertiser sera exposé en fin de CAP. Un compte rendu systématique sera mis en place.

- Par ailleurs 9 agents vont faire l'objet d'un suivi d'IGAPS pour les aider dans la recherche d'une solution personnalisée.

### **TABLEAU D'AVANCEMENT**

Le groupe de travail sur le fonctionnement des CAP réuni en septembre a conclu à la nécessité de règles plus transparentes.

Sont désormais communiquées aux OS :

- Liste des agents promouvables
- Liste des agents proposés par les structures
- Liste des agents classés et interclassés par les IGAPS
- Liste des agents proposés par l'administration.

Un agent non proposé par sa structure ne peut être retenu.

Un volant de réserve de 4 à 5% du tableau permet de repêcher quelques agents en CAP.

Une liste de 13 agents est proposée par les représentants du personnel en Intersyndicale. Après expertise par le RAPS et discussion en CAP, 4 collègues sont retenus pour intégrer le Tableau 2014.

Le taux pro/pro devrait rester à 12%, soit 152 promus.

**Enseignement agricole** : la question des parcours d'ingénieurs dans l'enseignement agricole est évoquée : il y a peu de volontaires pour bouger. Les agents déprécarisés vont se voir confier des responsabilités d'ingénieurs. De plus la DGER a prévu d'ouvrir 7 places d'IAE sur le programme 143 – concours spécifique indépendant de ceux en cours des programmes 206 et 215 ; ils seront affectés à partir de la rentrée 2014.

### **CFC**

- Obligation d'adapter les règles à la réalité : l'engagement de partir avant les 6 mois après prise d'échelon n'était plus compatible avec le recul de l'âge de départ à la retraite.

- Les règles CFC mises en place unilatéralement progressivement depuis 2010, seront rediscutées en groupe de travail avant sortie de la note annuelle.

- 12 CFC courts sont présentés et reçoivent un avis favorable.
- 21 CFC longs ont été proposés et reçoivent un avis favorable. 3 non retenus dont 1 est repêché après discussion.

**Le Tableau d'avancement est voté sur 126+31 = 157 proposés.**

## **RECOURS**

2 recours sont examinés.

2 autres recours arrivés tardivement ne peuvent être examinés en séance, mais font l'objet d'une présentation.

Rappel de l'administration sur la présentation des recours : les recours doivent être réalisés en bonne et due forme (exposé, arguments, détails, pièces). Une saisie du SRH par mail est acceptée.

## **INTEGRATIONS DANS LE CORPS**

15 demandes d'intégration sont examinées ; 13 reçoivent un avis favorable de la CAP ; une est transformée en proposition de détachement.

## **ACCUEIL EN DETACHEMENT INTERNE**

11 demandes sont examinées ; 10 reçoivent un avis favorable de la CAP.

## **ACCUEIL EN DETACHEMENT EXTERNE**

7 demandes sont examinées ; 3 reçoivent un avis favorable de la CAP, une fait l'objet d'une expertise.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Affectation des sortants d'écoles. A noter que tous les élèves forestiers ont une affectation dans leur domaine de compétence.
- Affectation des IAE examen professionnel. Un seul agent aura besoin de la liste de postes fermés.
- Liste d'aptitude : 19 agents sur 37 ont trouvé un poste. Une liste fermée de postes sera élaborée début janvier. Les règles de choix des postes doivent être précisées, notamment pour les agents figurant sur la liste complémentaire. Le SRH prépare un courrier pour informer les intéressés.

En 2014, il n'y aura plus de liste complémentaire mais une seule liste "allongée".

## **BONIFICATIONS D'ANCIENNETE**

Le dispositif acté en 2013 est reconduit.

## **CALENDRIER :**

- Arbitrages inter-corps : 20 décembre 2013
- CAP d'hiver : (fin février - début mars 2014)
- CAP de printemps : 4 et 5 juin 2014
- CAP d'automne : (mi-novembre 2014)

***Vos représentants EFA-CGC restent à votre disposition et à votre écoute***

Isabelle CHADOEUF, titulaire CAP centrale

04 90 80 87 62 ou 06 76 70 18 01

[isabelle.chadoeuf@vaucluse.gouv.fr](mailto:isabelle.chadoeuf@vaucluse.gouv.fr)

Joël CONCHE, titulaire CAPS ONF, suppléant CAP centrale

06 78 00 48 33

[joel.conche@onf.fr](mailto:joel.conche@onf.fr)

Hélène BROUCAS, experte CAP centrale

04 68 25 19 03 ou 06 03 92 08 88

[helene.broucas@efa-cgc.fr](mailto:helene.broucas@efa-cgc.fr)